



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0727/2025

2025

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire,
29 avenue de Toulouse – BP 82505
31325 CASTANET-TOLOSAN cedex

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
FAURE Julie	adjoint technique	
ABDERRAHMANI Saida	adjoint technique	

ARTICLE 2 : avancement au choix

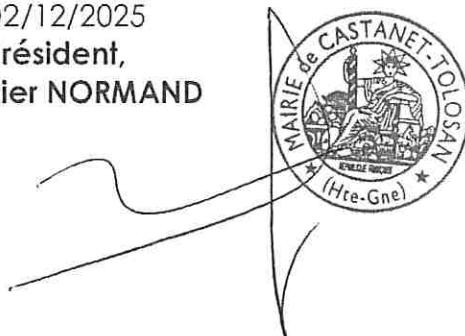
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castanet-Tolosan,

Le 02/12/2025

**Le Président,
Xavier NORMAND**





ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0728/2025

2025

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire,
29 avenue de Toulouse – BP 82505
31325 CASTANET-TOLOSAN cedex

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23
à L. 522-31,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau
annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BROUSSAL Romain	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	
LAZZARELLI Maeva	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	
PLUME Muriel	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	

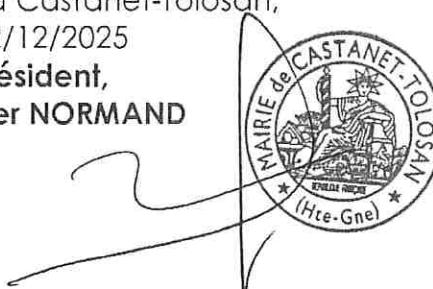
ARTICLE 2 : avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	1	3
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	1	3

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castanet-Tolosan,
Le 02/12/2025

**Le Président,
Xavier NORMAND**





ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0729/2025

2025

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire,
29 avenue de Toulouse – BP 82505
31325 CASTANET-TOLOSAN cedex

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu le décret n° 2023-519 du 28/06/2023 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
FERRIN Lidia	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	

ARTICLE 2 : avancement au choix

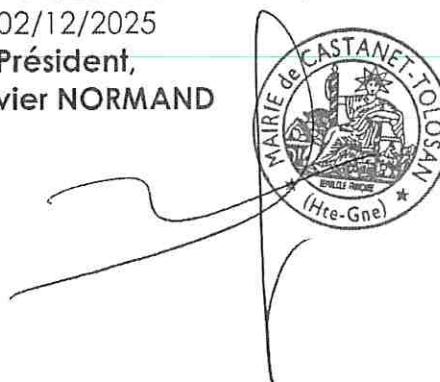
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castanet-Tolosan,

Le 02/12/2025

**Le Président,
Xavier NORMAND**





ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0730/2025

2025

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade des attachés principaux

Le Maire,
29 avenue de Toulouse – BP 82505
31325 CASTANET-TOLOSAN cedex

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23
à L. 522-31,
Vu le décret n° 2025-1096 et n°2025-1099 du 19/11/2025 portant statut
particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau
annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MANIERE Lydie	Attaché	
BONREPAUX Nicolas	Attaché	Attestation de réussite du 30/10/2025- session 2025

ARTICLE 2 : satisfait à l'examen

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

ARTICLE 3 : avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castanet-Tolosan,
Le 02/12/2025

Le Président,
Xavier NORMAND





ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0731/2025

2025

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025
au grade chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe

Le Maire,
29 avenue de Toulouse – BP 82505
31325 CASTANET-TOLOSAN cedex

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23
à L. 522-31,

Vu le décret n° 2025-1098 du 21/11/2025 portant statut particulier du cadre
d'emplois des chefs de service de police municipale,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau
annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BUSNEL Mélanie	chef de service de police municipale	

ARTICLE 2 : avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castanet-Tolosan,

Le 02/12/2025

**Le Président,
Xavier NORMAND**



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0733/2025

2025

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'ingénieur hors classe

Le Maire,
29 avenue de Toulouse – BP 82505
31325 CASTANET-TOLOSAN cedex

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu le décret n° 2025-1096 du 19/11/2025 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
COUREAU Jean-Michel	Ingénieur principal	

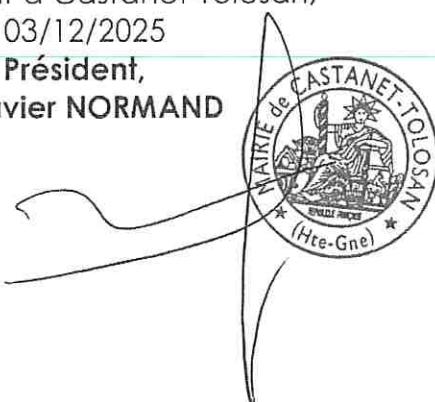
ARTICLE 2 : avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castanet-Tolosan,
Le 03/12/2025

Le Président,
Xavier NORMAND





ARRÊTÉ MUNICIPAL N°0734/2025

2025

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'agent de maîtrise principal

Le Maire,
29 avenue de Toulouse – BP 82505
31325 CASTANET-TOLOSAN cedex

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu le décret n° 2023-519 du 28/06/2023 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
SARRAIL Jeff	Agent de maîtrise	

ARTICLE 2 : avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castanet-Tolosan,
Le 03/12/2025

Le Président,
Xavier NORMAND

